

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 18 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-133

**OBJET : Programme mixte de logements rue Alexandre Fourny - Approbation du Projet Urbain Partenarial à intervenir entre la Ville, la SCCV Champigny Alexandre Fourny et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>73</b>
Représentés	<b>13</b>
Absents	<b>4</b>

Votants	<b>86</b>
Abstention	<b>2</b>
Suffrages exprimés	<b>86</b>
Pour	<b>81</b>
Contre	<b>3</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

**Représentés :**

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Nicole CERCLEY, Monique FACCHINI représentée par Catherine CHETARD, Marie KENNEDY représentée par Valérie ZELIOLI, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Yoann RISPAL, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON

**Absents :**

Christian CAMBON, Nassim LACHELACHE, Régis PIO, Jean-François

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20180108-D17-133-DE  
Date de télétransmission : 08/01/2018  
Date de réception préfecture : 08/01/2018

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

### SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

**OBJET** : Programme mixte de logements rue Alexandre Fourny - Approbation du Projet Urbain Partenarial à intervenir entre la Ville, la SCCV Champigny Alexandre Fourny et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.

#### LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

**VU** la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial 10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 332-11-3, L. 332-11-4 et R. 332-25-2 relatifs au Projet Urbain Partenarial ;

**VU** la délibération n°17-104 du 25 septembre 2017 du Conseil de territoire approuvant la révision du PLU de la commune de Champigny-sur-Marne ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne du 22 novembre 2017 approuvant le projet de convention du Projet Urbain Partenarial relatif à l'opération « Alexandre Fourny » à intervenir entre la Ville de Champigny-sur-Marne, la SCCV CHAMPIGNY ALEXANDRE FOURNY et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ;

**CONSIDERANT** que le programme de construction dénommé « Alexandre Fourny » sise 39-43 rue Alexandre Fourny à Champigny-sur-Marne prévoit la réalisation de 306 logements.

**CONSIDERANT** que l'aménagement de ce secteur de la Ville nécessite la réalisation de travaux de construction d'une extension temporaire des groupes scolaires de secteur, pour répondre aux besoins générés notamment par les futurs habitants, ainsi que des aménagements pour pacifier et mettre aux normes Personnes à Mobilité Réduite les cheminements piétonniers depuis la future opération aux groupes scolaires de secteur.

**CONSIDERANT** qu'une contribution financière, à la réalisation de ces travaux, de la part du constructeur (SCCV CHAMPIGNY ALEXANDRE FOURNY) est nécessaire.

**CONSIDERANT** que la part des dépenses mise à la charge du constructeur correspond à 50% de la totalité du coût des travaux engagés par la Ville de Champigny-sur-Marne.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de contractualiser les engagements de la Ville de Champigny-sur-Marne et de la société SCCV CHAMPIGNY ALEXANDRE FOURNY dans une convention de Projet Urbain Partenarial fixant le montant des contributions, définissant les modalités de paiement de ladite contribution et les engagements pris par les différentes parties.

**CONSIDERANT** le projet de convention de Projet Urbain Partenarial entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, la Ville de Champigny-sur-Marne et la société SCCV CHAMPIGNY ALEXANDRE FOURNY relative à la prise en charge d'équipements publics dans le cadre de l'opération de construction de logements dans le secteur dénommé « Alexandre Fourny ».

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 27 novembre 2017,

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20180108-D17-133-DE Date de télétransmission : 08/01/2018 Date de réception préfecture : 08/01/2018
--

## DELIBERE

**APPROUVE** la convention de Projet Urbain Partenarial relatif à l'opération « Alexandre Fourny » à intervenir entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, la Ville de Champigny-sur-Marne et la société SCCV CHAMPIGNY ALEXANDRE FOURNY, ci annexée.

**AUTORISE** le Président, ou son conseiller délégué, à signer cette convention et l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**DECIDE** que les constructions réalisées dans le périmètre annexé à la convention PUP seront exonérées de la taxe d'aménagement pendant une durée de 10 ans à compter de la date où ladite convention aura été rendue exécutoire après accomplissement des diverses formalités administratives prévues par les textes légaux et réglementaires.

**CHARGE** le Président ou toute personne habilitée, d'engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20180108-D17-133-DE  
Date de télétransmission : 08/01/2018  
Date de réception préfecture : 08/01/2018